



# Le Grenelle Environnement

## Projet de loi « Engagement national pour l'environnement »

Guide « simplifié »  
des principales mesures

# EXTRAIT



## Titre 1 : Bâtiments et urbanisme



### ■ *Chapitre 1 : amélioration de la performance énergétique des bâtiments*

#### Article 1

Amélioration de l'évaluation de la performance énergétique des bâtiments. Une attestation sera nécessaire pour vérifier la prise en compte des normes énergétiques à l'achèvement des travaux.

#### Article 2

Obligation d'engager des travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments tertiaires existants. Les travaux devront être réalisés à compter de 2012 et dans un délai de 8 ans. *(Un décret définira les catégories de bâtiments concernés).*

#### Article 3

Obligation pour les grandes copropriétés dotées d'un système de chauffage collectif de s'engager dans la signature d'un contrat de performance énergétique.

La copropriété pourra voter des travaux de rénovation thermique y compris dans les parties privatives.

## Titre 3 : Energie



■ *Chapitre 1 : mesures en faveur de la réduction de la consommation énergétique et de la prévention des gaz à effets de serre (GES)*

### Article 23

Il instaure, au niveau régional, des « schémas du climat, de l'air et de l'énergie ».

Ces schémas permettent de fixer des orientations en matière d'énergie (valorisation du potentiel régional d'énergies renouvelables), d'adaptation aux conséquences du changement climatique (comme les crues par exemple), et de qualité de l'air.

### Article 25

Il définit un schéma régional de raccordement au réseau d'énergies renouvelables. (*Il permet ainsi d'accélérer le raccordement des sources d'énergies renouvelables au réseau national d'électricité.*)

### Article 26

Il oblige les entreprises de plus de 500 salariés et les collectivités de plus de 500 000 habitants, à établir un bilan de leurs émissions de gaz à effets de serre.

Il oblige toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants (y compris les communautés de communes, les communautés urbaines et les agglomérations) à adopter des plans climats territoriaux d'ici 2013.

*NB : Le plan climat territorial définit les actions à réaliser pour lutter contre le réchauffement climatique et réduire les émissions de gaz à effets de serre.*

### Article 27

Il étend le dispositif des certificats d'économies d'énergies :

- Augmentation du nombre d'acteurs concernés (extension aux fournisseurs de carburant).
- Extension de la liste des actions permettant de bénéficier des certificats (actions de formation et d'information).

### Article 28

Il fixe un cadre juridique pour l'expérimentation de la capture et du stockage de CO<sub>2</sub>.

## ■ *Chapitre 2 : dispositions en faveur des énergies renouvelables*

### Articles 31, 32 et 33

Ils visent à encourager les réseaux de chaleur d'origine renouvelable (obligation de raccordement, classement des réseaux et prolongation des concessions).

### Article 31

Il généralise, dans un délai de 5 ans, l'installation de compteurs d'énergie au sein des immeubles alimentés par des réseaux de chaleur.

### Article 33

Les départements et les régions bénéficieront de l'obligation d'achat pour l'énergie qu'ils produiront de façon renouvelable.

Il favorise le développement de l'éolien maritime en créant une obligation d'achat pour ce type d'électricité.

*NB : Contrairement à l'éolien terrestre, il n'existe aucun seuil d'achat en matière d'éolien maritime.*



## Titre 6 : Gouvernance



### ■ *Chapitre 1 : dispositions relatives aux entreprises et à la consommation*

#### Article 82

Il oblige les gérants de portefeuilles à indiquer dans leur rapport annuel s'ils tiennent compte ou non des préoccupations de développement durable.

#### Article 83

Il étend l'obligation fixée par la loi NRE<sup>6</sup>, à toutes les entreprises de plus de 500 salariés, de présenter un bilan social et environnemental.

#### Article 84

Il renforce la responsabilité de la société mère en cas de pollution grave causée par une de ses filiales.

Il permet ainsi à une société mère de prendre directement à sa charge les obligations relevant d'une de ses filiales.

Il autorise également l'Etat à engager une procédure contre une société mère dans un cas précis : la gestion défailante de la société mère empêche la filiale de réparer elle-même les dégâts qu'elle a causés.

<sup>6</sup> Loi sur les nouvelles régulations économiques.

## Article 85

Il rend obligatoire, à partir de 2011, l'étiquetage du « coût carbone » des produits et de leur emballage.

### ■ *Chapitre 2 : réforme des études d'impact*

## Articles 86 à 89

Les études d'impact tiendront davantage compte de la sensibilité des milieux naturels. Ainsi, d'une logique purement automatique essentiellement basée sur des seuils, on passe à une logique plus pragmatique et plus proche des réalités du terrain.

### ■ *Chapitre 3 : réforme des enquêtes publiques*

## Articles 90 à 94

Ils simplifient considérablement les diverses procédures d'enquête publique.

Ils regroupent les différentes procédures en deux catégories :

- Les enquêtes à finalité principalement environnementale qui relèvent du code de l'environnement.
- Les enquêtes d'utilité publique classiques qui relèvent du code de l'expropriation.

Ils permettent d'associer plus étroitement le public en proposant la mise en place d'un cadre de discussion sur le modèle du « dialogue à 5 » du Grenelle Environnement.

### ■ *Chapitre 4 : mesures relatives à l'information et à la concertation*

## Article 95

Il élargit la composition de la CNDP<sup>7</sup> sur le modèle du Grenelle Environnement, en y ajoutant des représentants des syndicats et des acteurs économiques.

Il élargit également les cas de saisine.

---

<sup>7</sup> Commission nationale du débat public.